

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 26 mars 2025, tenue dès 19.30 h. au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Anton Gutmann

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. A. Gutmann, président, UDC : ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse ainsi que les citoyen-n-e-s présent-e-s à cette séance. Puis, il déclare : « *J'ai l'honneur et la joie de présider cette première séance du Conseil général et je vous souhaite la bienvenue. Je peux vous rassurer, nous allons renoncer à sortir les canons du Musée pour annexer l'Île Saint-Pierre ainsi que de taxer le non filtré neuchâtelois comme évoqué lors de la séance constitutive du Conseil général. Bien d'autres défis nous attendent. L'aménagement de la Place du Marché, la Place de la Gare, le Château du Schlossberg, le plan de protection des rives et son chemin, les places de parc sur le territoire, l'eau potable, les eaux usées, le réseau électrique, le tunnel CFF, etc.. Et bien sûr, aussi toutes les propositions de vos motions et postulats que le Conseil municipal traitera avec la plus grande attention. D'ores et déjà, je vous remercie pour votre intérêt et votre engagement pour notre si belle commune et je déclare la séance du Conseil général ouverte. Je donne la parole à la Chancellerie pour procéder à l'appel.* »

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 12 février 2025
3. Syndicat de communes Service des eaux TLN : présentation par M. Stefan Caliaro, président, et informations sur la hausse du prix de l'eau potable
4. Communications du Conseil municipal
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 850'000.- TTC pour la réfection de la rue des Fossés comprenant les infrastructures (canalisations d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement), ainsi que le remplacement partiel du câble moyenne tension reliant la station transformatrice des Mornets (secteur Collonges (École) – rue du Tempé) : arrêté du Conseil général (C. Ferrier/A. Louis)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la rénovation de la toiture du bâtiment du service de la voirie, chemin de la Plage 2 : décision (A. Kurth)
7. Création d'un poste d'éducatrice/teur (100 % EPT dès le 1er août 2025) à la crèche municipale Bidibule : décision (D. Bloch)
8. Règlement sur le statut du personnel et les traitements – Modification de l'article 30 : arrêté du Conseil général (L. Longo)
9. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour la période 2025-2028 (A. Kurth)
10. Prévisions du Conseil municipal pour 2025 : information (L. Longo)
11. Crédit d'engagement de CHF 468'000.- TTC pour la réfection du chemin de Blanchet comprenant les infrastructures et la superstructures – Décompte final : information (C. Ferrier)
12. Crédit d'engagement de CHF 269'000.- TTC pour le financement de la modification et de la rénovation du système d'évacuation des eaux usées aux Marnins – Décompte final : information (C. Ferrier)
13. Crédit d'engagement de CHF 684'860.- TTC pour la réalisation de la 3e étape du chemin de Prapion – Décompte final : information (C. Ferrier)
14. Crédit d'engagement de CHF 80'000.- TTC pour l'achat de bornes Smotion – Décompte final : information (A. Louis)
15. Réponse à l'interpellation PVN (R. Mamie) « Nouveaux tarifs des TLN » (C. Ferrier/L. Longo)
16. Rapport CM en réponse au postulat sans parti (F. Gerz) « Demande de la réalisation d'une étude (à fin 2024) sur la capacité du réseau électrique à répondre aux défis/exigences liés à la stratégie énergétique 2050 à l'horizon 2030 » (A. Louis)
17. Rapport CM en réponse au postulat PSN (P. Gaspar) « Implémentation d'un système de recyclage des plastiques ménagers du type "Bring plastic back" au sein de notre commune » (C. Ferrier)
18. Rapport CM en réponse au postulat PLR (C. Junod) « Suppression et compensation des places de parc en vieille ville et aux alentours » (C. Ferrier)

- 19.Rapport CM en réponse au postulat Sans parti (F. Gerz) « Réalisation zone de rencontre (interdiction de circulation) en vieille ville à La Neuveville pour la période estivale » (C. Ferrier)
- 20.Rapport CM en réponse à la motion PSN (J. Moeckli) « Congé paternité supplémentaire pour les employés communaux de La Neuveville » (L. Longo)
- 21.Rapport CM en réponse au postulat FOR (A. Guillaume) « Formation des membres du Conseil général » (L. Longo)
- 22.Interventions parlementaires et développements
- 23.Questions simples et traitement
- 24.Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 33 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR) : Mmes Bargiela Vaz Maria Del Carmen, Bucciarelli Sophie, Känel Céline
 MM. Althaus Damien, Gugger Joël, Guillaume Alain, Weber Stéphane

Parti Libéral-Radical (PLR) : Mmes Aeschlimann-Blaser Karin, Eusebio Veronica, Gurtner Rebekka, Krieg Caroline, Vuomard Alicia
 MM. Andrey Charly, Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Kurth Roland, Morand Patrick, Mueller Daniel, Niederer Julien, Teutsch Fabian

Parti Socialiste Neuvevillois (PSN) : Mmes Brazier Caroline, Wingo Helvetia

Parti Les Verts La Neuveville (Les Verts) : Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine, Spart Marjorie, Staub Caroline
 MM. Louis Cyprien, Mamie Richard, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude

Union démocratique du centre (UDC) : Mme Cosandier Gertrud

Excusées : Mmes Torres Adele (PSN), Wingo Celeste (PSN)

2. Approbation du procès-verbal de la séance de la séance constitutive du 12 février 2025

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Syndicat de communes Service des eaux TLN : présentation par M. Stefan Caliaro, président, et informations sur la hausse du prix de l'eau potable

M. L. Longo, maire : introduit la présentation en précisant que, comme indiqué dans l'ordre du jour, une interpellation au point n°15 concerne la même thématique. Il explique qu'en raison de cette intervention parlementaire, il a été préféré convier M. Caliaro, président du TLN, afin qu'il puisse répondre à certaines questions, fournir un contexte sur le Syndicat de communes Service des eaux TLN, son fonctionnement et éventuellement aborder les projets à venir. Il remercie d'ores et déjà M. Caliaro pour sa présence et lui cède la parole.

M. S. Caliaro, président du TLN : remercie pour l'invitation qui lui permet de présenter le Syndicat de communes Service des eaux TLN. Il rappelle que ce syndicat approvisionne en eau potable les trois communes de Twann-Tüscherz, Ligerz et La Neuveville. En principe, l'alimentation en eau est une tâche communale. Dans ce cas, elle est déléguée au Syndicat TLN, raison pour laquelle deux représentants de chaque commune siègent au sein du comité ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Il précise que toutes les décisions sont prises par ces deux organes. La mission du Syndicat est de garantir une alimentation en eau potable de bonne qualité et en quantité suffisante. M. Caliaro

présente les actifs du TLN, à savoir les sources, les installations de production et le réseau de distribution. Il poursuit avec une explication du fonctionnement des organes de contrôle du syndicat, puis effectue une comparaison avec un autre distributeur d'eau, en apportant les précisions nécessaires. Il conclut par le plan d'investissements futurs, incluant les projets liés à la nouvelle station Brunnmühle II, actuellement en service pour les trois communes, et le nouveau réservoir Rochenne II prévu pour 2026, en fournissant des éléments explicatifs. Il se tient ensuite à disposition pour répondre aux questions.

M. R. Mamie, Les Verts : souhaite savoir si le prix de l'eau à La Neuveville est le plus élevé de Suisse.

M. S. Caliaro, président du TLN : répond qu'il ne pense pas. Il cite l'exemple du fournisseur bernois ESB qui a procédé à une hausse tarifaire de 40 % en 2024, rappelant que le TLN ne peut ni réaliser de bénéfice ni encourir de perte. En cas de pertes trop importantes, le canton serait contraint de reprendre la gestion du Syndicat. Il mentionne également que, comparativement, l'électricité à La Neuveville est plus onéreuse et que, parmi les trois communes membres, Ligerz est la moins chère en raison de taxes communales moins élevées. Il précise que ne pas investir permettrait certes de faire des économies à court terme, mais générerait des problèmes à long terme. Actuellement, le réseau présente déjà des pertes significatives et son renouvellement permettrait d'y remédier. Si l'on souhaite garantir la pérennité et la qualité du réseau, des investissements sont indispensables.

M. A. Guillaume, FOR : demande qu'il lui soit confirmé que la capacité sur le réseau est de 1'800 m³.

M. S. Caliaro, président du TLN : confirme que ce chiffre est correct d'après le Plan général d'alimentation (PGA) et qu'il s'agit d'une capacité journalière.

M. A. Guillaume, FOR : fait part de sa remarque concernant l'augmentation du prix de l'eau. Il souligne que les investissements prévus s'étalent sur plusieurs années, alors que l'augmentation tarifaire a été appliquée en une seule fois. Il regrette l'absence de discussion préalable au Conseil général ou en commission des finances et juge dommage qu'aucun ajustement progressif n'ait été envisagé, ce qui aurait permis à la population de s'habituer à cette hausse tarifaire du prix de l'eau.

M. S. Caliaro, président du TLN : comprend la remarque de M. Guillaume. Il souligne que la société externe Finances publiques a soutenu le Syndicat depuis le début de la réflexion sur l'augmentation du prix de l'eau. L'organe de surveillance des prix à la Confédération a également avalisé cette adaptation.

M. M. Cochet, PLR : soulève une question concernant l'évolution des coûts des travaux de remplacement des conduites. Il remarque que les prix des travaux pour remplacer des conduites, il y a 10 ou 20 ans, étaient bien moins élevés qu'aujourd'hui. Dans les prochaines années, ils seront probablement encore plus élevés. Il se demande donc s'il y a eu une réflexion sur l'accélération de ces travaux. Il souligne qu'il y a énormément de kilomètres de conduites à remplacer et il estime qu'il faut agir le plus rapidement possible. Il interroge également si des calculs financiers ont été réalisés pour envisager de s'endetter et réaliser ces travaux de manière plus rapide et plus économique, plutôt que de mettre de l'argent de côté et attendre 10 ou 20 ans, moment où les coûts risquent d'être encore plus élevés.

M. S. Caliaro, président du TLN : répond qu'il faut trouver des entreprises spécialisées et que le choix est restreint en raison de la spécialisation nécessaire dans ce domaine. Il précise que les coûts sont très élevés. Dans le cadre des travaux à effectuer pour les communes membres du Syndicat, certains travaux sont réalisés en même temps. Il évoque également des projets de collaboration entre les communes, par exemple, les communes de Twann et Ligerz, qui doivent se connecter au Landeron pour les eaux usées. Le Syndicat profite de ces travaux pour installer une conduite de transport alimentant La Neuveville. De plus, une conduite à assainir dans la commune de Twann fait également partie des travaux réalisés simultanément dans le cadre de projets des CFF et de l'Office fédéral des routes (OFROU).

M. A. Gutmann, UDC, président : remercie M. Caliaro pour sa présentation.

4. Communications du Conseil municipal

M. L. Longo, maire : informe que le Conseil municipal a souhaité ajouter un point intitulé « Communications du Conseil municipal » au début de l'ordre du jour. Jusqu'à présent, ces communications étaient transmises dans les communications générales en fin de séance. Il a été jugé utile et pertinent de les intégrer dès le début de séance, afin de permettre une meilleure compréhension de certains points de situation et d'améliorer le déroulement des travaux. Par ailleurs, le dernier point de l'ordre du jour reste réservé aux communications du Bureau du Conseil général ou à la Chancellerie, afin d'éviter que l'ensemble des informations ne soit concentré en un seul bloc en fin de séance. De plus, il transmet trois communications concernant le département présidentiel. La première concerne l'école de commerce de La Neuveville. Il informe que des discussions sont actuellement en cours quant à l'avenir de la formation en vente et commerce dans le Jura bernois et à Bienne et plus particulièrement sur les sites de La Neuveville, Tramelan et Bienne. À cet effet, deux groupes de travail ont été constitués au sein des différentes institutions concernées, en lien avec la Direction de l'instruction publique. Un rapport émanant de ces groupes est attendu pour le mois de juin, rapport qui alimentera la réflexion sur la répartition et le maintien de la formation sur les trois sites. Par ailleurs, une discussion est en cours avec la Conseillère d'État compétente. Une vision plus claire sur l'avenir de la formation dans ces deux domaines devrait émerger d'ici le mois de juin. La deuxième communication porte sur une rencontre entre une délégation du Conseil municipal et des représentants de la Poste, tenue le 10 mars dernier. Étaient présents des responsables de Poste Logistique et Distribution, de Poste Immobilier ainsi que des guichets. La discussion, qualifiée de constructive par les deux parties, a permis à la Poste de présenter ses réflexions quant à l'avenir du bureau de poste ainsi que du bâtiment qu'elle occupe, situé en plein centre de la place de la Gare. Il a été particulièrement important pour le Conseil municipal de pouvoir entendre directement les arguments de la Poste concernant une éventuelle fermeture de ce bureau, ainsi que ses intentions quant à l'usage futur de ce bâtiment, dont la localisation centrale suscite un intérêt croissant. À ce stade, les discussions restent ouvertes. Les solutions proposées par la Poste n'ont pas pleinement convaincu la délégation du Conseil municipal, ce qui motive la poursuite des tractations. Sa troisième et dernière communication concerne la Commission de gestion du Château du Schlossberg, qui s'est réunie début mars. Les travaux se poursuivent dans la continuité de ceux engagés durant la précédente législature. Le groupe de travail, composé de représentants cantonaux et municipaux, fonctionne de manière constructive. Le permis de construire, octroyé il y a deux ans, fera l'objet de modifications et sera déposé auprès de la Préfecture dans les prochains mois. Le projet vise à ouvrir le château au public avec un concept d'utilisation hybride incluant des manifestations, afin de dynamiser le site. Cette ouverture est considérée comme une condition sine qua non pour espérer un soutien financier du Canton, l'autofinancement n'étant pas une option réaliste. Il passe la parole à M. C. Ferrier.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : a également trois informations concernant le département de la gestion du territoire. La première concerne la zone de St-Joux, où il a été décidé par le Conseil municipal de remplacer les douches à l'est et à l'ouest, qui étaient obsolètes. Les travaux sont en cours et devraient se terminer pour l'ouverture de la belle saison, c'est-à-dire fin avril 2025. Des pares-vues seront installés pour permettre aux usagers de se changer. Ensuite, l'aménagement de la place située au sud du Collège, comprenant des installations pour la pétanque, le ping-pong ainsi qu'une zone de détente, a été achevé. La place est désormais ouverte et accessible au public. Il recommande à ceux qui n'ont pas encore acquis de boules de pétanque de le faire, afin de profiter pleinement des équipements. Ce projet a été très bien mené et il tient à remercier son département pour le suivi rigoureux des travaux. Concernant le couvert à vélos, vous avez tous pu en profiter déjà. Le crédit d'engagement était de CHF 92'000.-. Le décompte provisoire a été effectué et il sera présenté au Conseil général prochainement. Le coût final de ce projet s'élève à CHF 75'700.-. Sur cette somme, l'Office des ponts et chaussées (OPC) accordera une subvention de 40 % et nous recevrons 30 % de la part des CFF. Il restera donc environ CHF 22'700.- à la charge de la Municipalité pour bénéficier de ce parc à vélos. La dernière communication concerne le plan de protection des rives. Comme vous avez pu le constater, la mise en consultation publique a été effectuée et elle est maintenant terminée. Suite à cela, la population a eu l'opportunité de se prononcer et de faire ses remarques. Nous avons reçu 22 remarques, qui sont actuellement en cours de traitement pour la suite de la procédure. Il passe ensuite la parole à M. A. Louis.

M. A. Louis, conseiller municipal : commence par évoquer le déploiement du smart metering, c'est-à-dire, les compteurs dits intelligents, qui permettront de mieux suivre les consommations d'électricité facturées par la Commune. Les premiers compteurs arriveront d'ici peu dans vos maisons. Cela se

fera tout au long de l'année et probablement encore au début de l'année prochaine, si nous ne parvenons pas à tous les installer d'ici-là. Il ajoute également une autre communication concernant les terrains de skater hockey, de tennis et d'athlétisme. Les nouveaux projecteurs LED ont déjà été installés et ce sont désormais les associations qui peuvent en profiter. Il passe à son tour la parole à M. A. Binggeli.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : « *Même si le département des loisirs n'est pas très visible au niveau des objets au menu ce soir, mon service est très actif. Nous avons traité de nombreux objets ces premiers trois mois de l'année. J'ai relevé trois points : en janvier, nous avons organisé pour la première fois la Dictée des nations au Centre des Epancheurs qui a été un immense succès. Ensuite, la commission des loisirs a également tenu sa première séance le 6 mars, lors de laquelle une grande liste de 11 demandes de subventions ont été traitées. A relever que nous avons de plus en plus de jeunes sportifs dans notre commune. Et pour finir, ce vendredi aura lieu le premier des trois Last Fridays organisés par le département des loisirs, pour lequel nous espérons voir une belle affluence.* » Il passe la parole à M. A. Kurth.

M. A. Kurth, conseiller municipal : « *Comme vous le savez peut-être, le service de finances est également responsable des bâtiments communaux. J'ai donc le plaisir de vous informer que la rénovation de l'abri des Mornets est terminée. La rénovation comprend le poste de commandement ainsi que l'abri PC (le dortoir) qui, grâce au nouvel agencement, peut accueillir 50 places supplémentaires. Cela porte notre capacité totale à 300 places. Les travaux ont également permis de rénover la peinture, les sanitaires et, surtout, de réparer la ventilation défectueuse. Une délégation du canton et de la Confédération sera présente pour la remise des clés prévue le 3 avril 2025. Veuillez noter qu'aucun apéritif n'est prévu pour cette occasion. Par ailleurs, les sanitaires du Camping de la Plage ont également été rénovés et sont maintenant conformes aux normes actuelles. Veuillez noter qu'aucun apéritif n'est prévu pour cette occasion. Le bouclage des comptes 2024 est terminé et nous attendons de pied ferme les réviseurs la semaine prochaine. Nous anticipons un bon résultat pour ce bouclage. La présentation détaillée des comptes se fera lors du prochain Conseil général du mois de juin. Veuillez noter qu'un apéritif est prévu pour cette occasion.* »

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 850'000.- TTC pour la réfection de la rue des Fossés comprenant les infrastructures (canalisations d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement), ainsi que le remplacement partiel du câble moyenne tension reliant la station transformatrice des Mornets (secteur Collonges (École) – rue du Tempé) : arrêté du Conseil général (C. Ferrier/A. Louis)

Message du Conseil municipal : « *En juillet 2022, une fuite est survenue sur la conduite d'eau potable à la rue des Fossés. Le Syndicat des eaux TLN a dû intervenir rapidement pour réparer le dommage et a pris la décision de changer entièrement la conduite. Pendant les travaux, les services communaux ont constaté que la canalisation d'eaux usées était dans un mauvais état. Elle est cassée à plusieurs endroits et de l'eau s'écoule dans le sous-sol. Il est nécessaire de la remplacer. De même, le réseau électrique basse tension et l'éclairage public datent des années 1950 et doivent être assainis, car ils sont en mauvais état. Pour ces travaux, la rue sera entièrement ouverte, la superstructure de la route et le revêtement seront également refaits à neuf. Le Service de l'énergie propose de profiter de ces travaux pour renouveler également le câble moyenne tension de 17 kV datant de 1950 qui se situe sur la rue des Fossés et qui relie la station des Collonges à la rue du Tempé. Le Conseil municipal demande au Conseil général un crédit d'engagement de CHF 820'400.- TTC pour la réfection de la chaussée et des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires, pour la remise en état du réseau électrique de la rue des Fossés, ainsi que pour le remplacement du câble moyenne tension. La rupture de la canalisation d'eau potable, intervenue en juillet 2022, fait suite à de nombreux incidents qui ont eu lieu dans le bas de la rue en 2021 et 2022. En effet, les conduites en fonte sont posées sur des cales en bois qui provoquent la corrosion de celles-ci. La conduite d'eau potable se rompt à l'emplacement de la cale. Ce problème est présent dans la plupart des villes. Le TLN a pris la décision de remplacer entièrement la conduite d'eau potable de la rue des Fossés. Les travaux ont eu lieu entre juillet et septembre 2022. Lors des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, la canalisation d'eaux usées a été découverte ponctuellement et les services ont pu constater qu'elle était en mauvais état. Elle est cassée à plusieurs endroits et de l'eau s'écoule dans le sous-sol. La canalisation en béton, datant des années 1930, récolte aussi bien les eaux claires que les eaux usées. Le réseau des canalisations d'eaux usées de la ville est régulièrement en surcharge, particulièrement lors des gros orages en été. Le*

remplacement de la canalisation d'eaux usées existante par deux canalisations (réseau séparatif) permettra de séparer les eaux claires des eaux usées. Les eaux claires n'ont pas besoin d'être traitées avant d'être déversées dans le lac, cela permet de diminuer la surcharge du réseau. Le réseau de distribution basse tension qui dessert toute la rue des Fossés, en rejoignant la route du Château, doit être remplacé, afin de garantir la sécurité des choses et des personnes, ainsi que d'assurer un approvisionnement fiable et durable, et également de subvenir aux demandes d'augmentation de puissance des clients. La rue des Fossés est une des routes historiques de la Neuveville qui a perdu de son importance. Jusqu'en 1835, elle était empruntée pour rejoindre la porte de la Tour Rouge en venant de Bienne. Le projet prévoit un aménagement simple, mais qui rappelle l'importance de ce chemin d'accès à la ville. Suite à la mise en place des conduites et des canalisations, l'infrastructure de la route sera entièrement refaite. La chaussée sera revêtue en enrobé bitumineux et sera délimitée au sud par un caniveau en pavés qui récoltera les eaux de surface et au nord par un rang de pavés. Ces éléments linéaires diminueront visuellement la largeur de la chaussée et auront comme influence de ralentir la vitesse des véhicules sur cette rue limitée à 30 km/h. Le câble moyenne tension qui se trouve sous la rue des Fossés mesure 190 mètres sur le secteur Collonges (École) – Rue du Tempé. C'est un câble important pour le réseau électrique de La Neuveville puisqu'il relie la station transformatrice MT/BT des Collonges à la station transformatrice MT/BT des Mornets. Ce câble de 17 kV date de 1950. L'objectif de son remplacement est de garantir une fourniture d'électricité de qualité et de sécuriser le réseau électrique. En effet, ce câble est entouré d'une gaine de plomb, donc très fragile, et risque de céder lors des travaux de fouilles. Il est nécessaire de rappeler qu'un câble de réseau électrique a une durée de vie d'environ 50 ans. Les travaux prévus se dérouleront entre août et septembre 2025 pour la première phase. Ils seront interrompus lors des vendanges et pour la période d'hiver et reprendront début 2026. Le phasage exact et le déroulement des travaux seront précisés avec l'entreprise qui aura été sélectionnée pour la construction. Ils seront gérés conjointement par le Service de la gestion du territoire (canalisations, route) et par le Service de l'énergie (électricité, éclairage public, téléréseau, câble moyenne tension). Ils comprennent : Canalisations eaux usées et eaux claires, remplacement de la canalisation d'eaux mixtes par deux canalisations eaux claires et eaux usées. Il y aura une remise à neuf du réseau électrique, la mise en place de tubes en attente, le remplacement des candélabres et le remplacement de cabines de distribution. Il est aussi prévu la création d'un encaissement (fondation de la route), un revêtement en tapis bitumineux de la chaussée, un caniveau en pavés et un rang de pavés. Le remplacement du câble de moyenne tension se fera par des forages dirigés hors de la rue des Fossés. Un mandat a été donné au bureau d'ingénieurs Lüscher & Aeschlimann AG, afin d'établir le projet et estimer le coût des travaux (+/- 15%). Les montants comprennent également les honoraires d'ingénieurs et les frais de gestion du projet. Ils se répartissent de la façon suivante :

Canalisations eaux claires et eaux usées	CHF 370'000.- TTC
Route	CHF 205'000.- TTC
Électricité, éclairage public	CHF 240'000.- TTC
Téléréseau	CHF 35'000.- TTC
Total	CHF 850'000.- TTC

Le bureau d'ingénieurs Lüscher & Aeschlimann AG sera mandaté pour l'établissement du projet définitif, l'élaboration des soumissions et la mise en concurrence des travaux selon les procédures des marchés publics. Il suivra également les travaux d'exécution. Le projet a été présenté à la Commission des finances lors de sa séance du 6 mars 2025. Celle-ci a émis un préavis favorable. Il sera soumis à la Commission de l'énergie lors de sa séance du 18 mars 2025 et à la Commission de la gestion du territoire lors de sa séance du 24 mars 2025. Leurs préavis seront communiqués au Conseil général lors du traitement de cet objet. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 850'000.- TTC pour le financement de la réfection de la rue des Fossés, comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement), ainsi que le remplacement du câble moyenne tension. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : s'exprime en son nom et celui de son collègue, M. Louis, avec qui il travaille sur ce dossier. Comme mentionné dans le message du Conseil municipal, les canalisations sont très anciennes et l'état du sous-sol est dégradé. Il est donc nécessaire de mettre en place une séparation entre les eaux claires et les eaux usées. Entre-temps, la commission de la gestion du territoire ainsi que celle de l'énergie se sont prononcées sur le dossier et ont toutes deux donné un préavis favorable. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-C. Zuberbühler, Les Verts : « *Le Parti les Verts approuve le crédit d'engagement demandé pour l'assainissement de la rue des Fossés. Cette réfection est nécessaire, car elle permet de réparer et d'adapter des infrastructures de cette voie d'accès aux exigences techniques et sécuritaires actuelles. En outre, Les Verts saluent les efforts visuels apportés aux éléments en surface. Au passage, nous espérons que, dans ce cas particulier et dans le futur, lorsqu'il s'agira de renouveler l'enduit de surface d'autres tronçons de route, la problématique de l'accumulation de chaleur par des revêtements trop absorbants soit prise en compte. Finalement, pour un tel montant, il faudra éviter le plus possible de consulter au dernier moment la commission concernée d'autant plus qu'avec le montant précédent, ce budget serait passé en votation devant la population.* »

M. S. Weber, FOR : « *La réfection complète de la route des Fossés de notre commune est une priorité et est nécessaire. Non seulement, cela permettra de garantir des déplacements plus sûrs avec une partie en pavés qui sera recouverte de sable ou non. Mais, il s'agit d'un investissement dans l'avenir, dans la qualité de vie de tous nos citoyens et dans un environnement plus propre et plus durable. Nous allons utiliser des matériaux modernes et des techniques de construction efficaces pour assurer une longévité maximale. Pour toutes ces raisons, le Parti Forum neuvevillois vous recommande d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 850'000.-.* »

Mme K. Aeschlimann-Blaser, PLR : « *Au nom du Parti libéral-radical, nous acceptons le crédit d'engagement de CHF 850'000.- pour la réfection de la rue des Fossés comprenant les infrastructures et les superstructures, etc.. Bien que vous y ayez probablement bien réfléchi, nous tenons à attirer votre attention sur la question des places de stationnement qui seront affectées par les travaux, tant sur la rue des Fossés (police) que sur la ruelle de la Tour Carrée, ainsi que sur le parking Erismann situé en contre-bas de la rue des Fossés.* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond à Mme K. Aeschlimann-Blaser qu'une réflexion a été menée à ce sujet. Il précise que ces zones restent accessibles. Comme pour toute zone de travaux, il y a des contraintes, mais tout sera fait au mieux concernant le stationnement. Il répond également à la remarque de M. J.-C. Zuberbühler relative à la consultation jugée tardive auprès de la commission. Il rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle législature et que les commissions ont dû d'abord être mises en place, ce qui n'a pas permis de procéder plus tôt à cette consultation. Il souligne enfin qu'il s'agit d'un projet déjà discuté lors de la législature précédente, mais qui n'avait pas encore été entièrement finalisé.

M. L. Longo, maire : s'étonne de la remarque de M. Zuberbühler car deux commissions sur trois ont été consultées avant les séances de fraction. La commission de la gestion du territoire a été consultée le lundi 24 mars, la commission des finances le 6 mars, laquelle a approuvé le projet à l'unanimité, et la commission de l'énergie le mardi 18 mars. Il précise que la commission de la gestion du territoire a été la dernière à être consultée et qu'il semble que les informations aient pu être transmises par les commissaires présents dans les autres commissions aux membres de leurs partis respectifs. Il nourrit l'espoir que les membres ne se soient pas uniquement informés à ce sujet à partir du lundi.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 850'000.- TTC pour la réfection de la rue des Fossés comprenant les infrastructures (canalisations d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement), ainsi que le remplacement partiel du câble moyenne tension reliant la station transformatrice des Mornets (secteur Collonges (École) – rue du Tempé).**

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la rénovation de la toiture du bâtiment du service de la voirie, chemin de la Plage 2 : décision (A. Kurth)

Message du Conseil municipal : « *La toiture du bâtiment de la voirie, situé au chemin de la Plage 2, n'a pas bénéficié de travaux de rénovation depuis une période indéterminée. Suite à une inspection réalisée en collaboration avec plusieurs entreprises, il a été constaté que son état est très dégradé. Les tuiles se détachent régulièrement lors d'intempéries, ce qui représente un risque pour la structure et pour la sécurité des personnes. Cette situation est confirmée par notre chef mécanicien, qui travaille quotidiennement dans le bâtiment concerné. Le Conseil municipal propose une remise en état complète de la toiture, incluant la sous-couverture, la couverture et la ferblanterie. Après une analyse approfondie et des discussions avec les différents acteurs concernés, il a été décidé de*

renoncer à l'isolation de la toiture. En effet, la majeure partie des locaux touchés sont dédiés au stockage et à des ateliers de mécanique, avec une très faible part de bureaux. L'investissement supplémentaire de CHF 90'000.- pour l'isolation serait donc peu pertinent. Toutefois, la nouvelle structure sera prête à supporter l'installation future de panneaux solaires si nécessaire. Les nouvelles tuiles seront de type Jura RN, en remplacement des tuiles bernoises actuellement en place. Une demande de permis est en cours, et les travaux ne pourront démarrer qu'une fois l'autorisation obtenue. Une réalisation en 2025 est visée. Cette rénovation permettra de prolonger la durée de vie du lambris et des chevrons existants, garantissant ainsi la solidité de la structure pour de nombreuses années. Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance supérieure à 60'000 kWh avait initialement été envisagé. Toutefois, plusieurs éléments ont conduit à l'abandon de cette initiative. L'autoconsommation qui estimée à moins de 20 %, ce qui ne permet pas de répondre aux critères requis pour la mise en place du contracting. L'adoption de la nouvelle loi sur l'électricité (Mantelerlass), en juin 2024, qui fixe un prix minimal de rachat de l'électricité excédentaire à 0,0 centime par kilowattheure (ct/kWh) pour une installation de cette puissance avec autoconsommation. Cela représente un risque important pour l'amortissement de l'investissement. L'impossibilité d'installer des batteries en raison de notre faible consommation énergétique. Cependant, lorsque le système de chauffage au mazout sera remplacé par une pompe à chaleur et que les véhicules thermiques seront remplacés par des véhicules électriques, l'installation de panneaux photovoltaïques deviendra une option plus viable et financièrement intéressante. Le coût total de cette rénovation s'élève à CHF 170'000.- TTC. Cet investissement sera capitalisé et amorti sur 33 ans, ce qui représente une charge annuelle d'amortissement de CHF 5'100.- La Commission des finances a prévisé favorablement l'acceptation de cet investissement. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver ce crédit d'engagement, essentiel pour la sécurité et la durabilité du bâtiment du service de la voirie. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : « *L'objet de la décision de ce soir concerne exclusivement la rénovation de la toiture du bâtiment du service de la voirie. Cette intervention est nécessaire pour garantir la sécurité et la durabilité du bâtiment. Nous souhaitons préciser que ce projet de rénovation de la toiture a été analysé dans sa globalité. Un complément d'information a donc été ajouté pour expliquer qu'actuellement, une installation de panneaux photovoltaïques n'est pas envisagée. Cependant, si dans un futur proche nous décidions d'équiper le bâtiment, le toit serait prêt à accueillir cette installation. L'objectif de cette demande est donc de statuer sur la rénovation du toit indépendamment de toute autre considération énergétique future. Je demande l'entrée en matière.* »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J. Gugger, FOR : « *En effet, après une période indéterminée sans travaux, Forum vous propose d'accepter la demande de crédit d'engagement pour la rénovation de ce toit.* »

Mme H. Wingo, PSN : « *Le Parti socialiste vous demande d'accepter le crédit d'engagement.* »

M. P. Morand, PLR : « *Des discussions ont eu lieu au sein de la fraction PLR quant à savoir si l'isolation de la toiture ne devrait pas quand même être entreprise dans le même temps, ceci pour éviter une demande de crédit du Conseil municipal dans deux ou trois ans. Selon les dires du conseiller municipal en charge de ce dossier, ce bâtiment est sain et un investissement dans les prochaines années ne sera pas nécessaire. Seuls les travaux figurant dans le message qui nous a été envoyé doivent être rapidement entrepris. La fraction PLR a pris note et décide d'accepter, et vous demande également d'accepter, ce crédit d'engagement de CHF 170'000.-.* »

M. C. Voisard, Les Verts : « *Les Verts rejoignent le Conseil municipal en ce qui concerne la grande nécessité d'une rénovation de cette toiture et nous ne la contestons pas. Nous sommes en revanche très partagés en ce qui concerne la renonciation à isoler ce toit et à utiliser cette surface très bien exposée de ce bâtiment pour produire de l'énergie solaire. D'un côté, nous comprenons tout à fait les arguments avancés. D'un autre côté, nous nous demandons s'il n'a pas été envisagé un projet photovoltaïque plus modeste qui aurait permis une certaine rentabilité que n'a pas le grand projet mentionné dans les conditions existantes. Le message mentionne une installation d'une puissance supérieure à 60'000 kilowattheures. J'imagine qu'il s'agit d'un chiffre de production annuelle, pour une puissance installée non pas de 60'000, mais d'une cinquantaine de kilowatts-crête. En réduisant de moins de la moitié, à 30 kilowatts de puissance installée, le tarif de rachat minimal fixé par la Confédération n'est pas de 0 centime, mais de 6 centimes par kWh réinjecté. Ceci permet donc encore un amortissement dans un délai raisonnable. C'est très dommage de refaire un toit sans*

isolation ni production d'énergie. L'éventuelle installation future qui est mentionnée pourra-t-elle aussi être de moindre importance pour permettre une certaine viabilité ? »

M. A. Kurth, conseiller municipal : rappelle que l'objet de la décision de ce soir concerne exclusivement la rénovation de la toiture du bâtiment du service de la voirie. Cependant, si dans un futur proche la commune décidait d'équiper le bâtiment, le toit serait prêt à accueillir cette installation. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 29 voix favorables et 4 abstentions, le Conseil général accepte ce crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la rénovation de la toiture du bâtiment du service de la voirie, chemin de la Plage 2.**

7. Crédit d'engagement pour la création d'un poste d'éducatrice/teur (100 % EPT dès le 1^{er} août 2025) à la crèche municipale Bidibule : décision (D. Bloch)

Message du Conseil municipal : « *Le calcul du nombre de personnes qualifiées responsables de la prise en charge d'enfants présentes à la crèche répond aux exigences de l'Ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF) sous le contrôle de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) du Canton de Berne. L'augmentation du nombre d'enfants à la crèche a nécessité un effort d'organisation de l'équipe, qui a été réalisé par l'engagement de personnes au bénéfice d'un contrat à durée déterminée (CDD) et cela sans augmentation de poste. L'effectif du personnel éducatif est resté et restera identique si vous acceptez cette création de poste qui est en fait la transformation d'un poste en CDD existant, créé avant 2021 et repourvu jusqu'à maintenant sans interruption. Il est devenu essentiel que les contrats successifs en CDD soient titularisés en un poste en contrat de durée indéterminée (CDI), car le besoin de ce personnel est incontournable au vu du nombre de places d'enfants qui sont ouvertes dans notre institution. Les montants permettant d'engager du personnel en CDD sont déjà inscrits au budget 2025, ce qui veut dire qu'il s'agirait d'une opération neutre financièrement. Engager du personnel en CDD avait été rendu nécessaire à l'époque pour garantir une certaine souplesse au système tout en répondant aux besoins des enfants. Le nombre de places occupées s'élevait à 20 environ contre plus de 29 à ce jour. De plus, la réglementation cantonale pour la prise en charge est devenue plus stricte : l'OEJF de 2022 a augmenté le quota de personnes nécessaires pour l'accompagnement des enfants à 1 personne diplômée pour 5 enfants au lieu de 1 pour 6. Pour 12 enfants, 2 personnes doivent être présentes, dont 1 au moins diplômée. Les enfants de moins d'un an révolu comptent pour 1,5 place. Le projet éducatif de la Crèche Bidibule repose sur un accompagnement de l'enfant durant 4 ans par le même duo éducatif, dans une équipe soudée, capable de collaborer efficacement pour la sécurité et le bien-être des enfants. Les collaboratrices spécialisées connaissent les enfants qu'elles accompagnent et leur famille, ce qui crée un lien et des échanges favorables tant pour l'enfant que pour ses parents, sans oublier l'équipe éducative. L'établissement d'une telle relation est impossible dans le cas d'un CDD, qui dure une année seulement. De plus, il devient de plus en plus compliqué de repourvoir annuellement un poste en CDD d'assistant/e socio-éducatif/ve ou d'éducatrice/teur de la petite enfance, car la profession étant peu valorisée financièrement, les personnes qualifiées recherchent en priorité un poste en CDI. Dans le pire des scénarios, la crèche pourrait être obligée de réduire le nombre de places disponibles si elle ne trouve pas de candidat/e qualifié/e pour un CDD, alors que toutes les places d'accueil sont déjà attribuées pour août 2025 et qu'il y a déjà des enfants sur liste d'attente. La demande de places en crèche ne diminue pas. De plus, la proposition de modification de l'OEJF 2026, qui a été mise en consultation récemment, augmentera la demande. En effet, elle élargira la fourchette de l'accès aux Kibons. De plus, elle offrira des subventions aux parents pour la prise en charge de leurs enfants ayant des besoins particuliers et prolongera la période de 1,5 place par enfant jusqu'à 18 mois, ce qui complexifiera la prise en charge et nécessitera du personnel spécialisé. La Commission des finances a donné un préavis favorable dans sa séance du 6 mars 2025. La création de ce poste pérenne d'éducatrice/teur par la régularisation en CDI d'engagements successifs en CDD répond à un besoin pour assurer le bon fonctionnement de la crèche, la qualité de la prise en charge des enfants confiés, le maintien d'un taux d'occupation élevé et répondre aux exigences cantonales. Il s'agit d'une opération neutre financièrement, puisque le montant du poste en CDD est inscrit au budget 2025 et qu'il permettra sans dépense supplémentaire l'engagement d'un/e collaboratrice/teur en CDI. Le Conseil municipal en recommande son approbation. »*

Mme D. Bloch, conseillère municipale : rappelle qu'il est demandé ce soir au Conseil général d'accepter la création d'un poste qui existe déjà. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle fonction, mais

de modifier le statut du poste actuel. Ce dernier est à ce jour occupé dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (CDD). Selon les recherches effectuées, ce poste existe depuis 2019. Chaque année, il a été reconduit ou non en fonction des besoins, de l'évolution de la structure et du nombre d'enfants accueillis à la crèche. Elle souligne que, comme chacun le sait, la capacité d'accueil est désormais de 30 places par jour. Or, malgré cette augmentation, le nombre de postes n'a pas été revu à la hausse. Pour répondre aux exigences cantonales, notamment en matière d'encadrement, il est indispensable de pouvoir compter sur un effectif suffisant et stable sur le terrain. Dans ce contexte, il n'est pas envisageable de ne pas repourvoir ce poste actuellement en CDD. Elle ajoute que la reconduction annuelle du contrat représente une source de stress, notamment en raison de la difficulté à trouver du personnel qualifié. Considérant que ce poste est reconduit automatiquement depuis plusieurs années et qu'il s'avère indispensable pour le bon fonctionnement de la structure, elle demande aux membres du Conseil général que ce poste soit désormais approuvé en contrat à durée indéterminée (CDI). Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. D. Althaus, FOR : recommande, au nom du Parti Forum, d'accepter la création de ce poste.

Mme C. Brazier, PSN : « *Le Parti Socialiste recommande d'accepter cette création de poste, qui permet de sécuriser la trajectoire professionnelle d'un-e éducateur-trice, de maintenir les équipes et de contribuer ainsi à la qualité du service de crèche.* »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve la création d'un poste d'éducatrice/teur (100 % EPT dès le 1^{er} août 2025) à la crèche municipale Bidibule.**

8. Règlement sur le statut du personnel et les traitements – Modification de l'article 30 : arrêté du Conseil général (L. Longo)

Message du Conseil municipal : « *Suite à l'approbation de la motion "Congé paternité supplémentaire pour les employés communaux de La Neuveville", le Conseil général de La Neuveville, se fondant sur l'art. 42 al. 1 lettre a du Règlement d'organisation du 27 août 2000, est invité à arrêter la modification de l'article 30 du règlement sur le statut du personnel et les traitements comme suit :*

	Art. 30
Salaire en cas de maladie, d'accident, de service militaire et de protection civile	¹ <i>Les dispositions législatives cantonales font foi en la matière.</i>
Congé maternité et paternité	² <i>Le droit au congé de maternité et de paternité est réglé conformément à la législation cantonale sur le personnel. En dérogation, le congé de paternité est augmenté d'une durée de 10 jours ouvrables.</i>

Le Conseil municipal recommande l'approbation de cette modification. »

M. L. Longo, maire : rappelle que, comme indiqué dans le message particulièrement explicite, une motion a été déposée lors de la législature précédente et acceptée par le Conseil général. Il s'agit ici simplement d'accepter la modification du règlement sur le statut du personnel et les traitements, afin de mettre en œuvre la demande formulée dans cette motion, à savoir l'ajout de 10 jours supplémentaires au congé paternité, en dérogeant au droit cantonal bernois. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme M. Spart, Les Verts : « *Les Vertes et les Verts se réjouissent de l'octroi de dix jours de congés paternité supplémentaires accordés aux employés municipaux. Actuellement, le congé paternité est totalement insuffisant. Un constat que partagent les autorités neuvevilloises qui ont décidé, à juste titre, de le faire passer à vingt jours au total. Rappelons qu'en matière de politique familiale, la Suisse est en queue de peloton au niveau européen. Aujourd'hui, les pères doivent retourner travailler deux petites semaines à peine après la naissance de leur enfant. Pourtant, avoir un enfant est une responsabilité partagée. Un enfant a besoin d'être entouré de ses deux parents. Et les*

parents ont besoin de temps pour intégrer le nouveau-né au sein de la famille et s'adapter à la nouvelle situation familiale. Ces dix jours de congé en plus constituent un petit pas encourageant vers plus d'égalité et une meilleure conciliation des vies familiale et professionnelle. Les Vertes et les Verts saluent aussi le rôle d'exemple de la Municipalité. C'est aux autorités publiques de montrer la voie vers une société plus égalitaire. En ce sens, La Neuveville n'a pas failli à sa mission. »

Mme C. Brazier, PSN : « *Le Parti Socialiste est très satisfait de ce déploiement pour toutes les raisons précédemment évoquées par Madame Spart. Cette motion socialiste, déposée par ma collègue Mme Joëlle Moeckli, maman actuellement, est un pas vers plus d'égalité. Comme vous le savez, la Suisse est en retard pour l'égalité et la parentalité. Nous espérons que notre initiative communale va inspirer d'autres communes afin de favoriser les droits des femmes, des parents et des familles. »*

M. C. Junod, PLR : propose, au nom du Parti libéral-radical, d'accepter cette modification du règlement.

Mme C. Känel, FOR : recommande, au nom de Forum neuvevillois, l'acceptation de la modification proposée.

M. A. Gutmann, UDC : recommande également aux membres du Conseil général d'accepter cette modification.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général arrête la modification de l'article 30 du règlement sur le statut du personnel et les traitements telle que proposée.**

9. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour la période 2025-2028 (A. Kurth)

Message du Conseil municipal : « *La société fiduciaire Figema SA à Biel, dont le directeur est expert-réviseur agréé, a été nommée organe de vérification de la Municipalité en 2013 et a déjà révisé douze fois les comptes communaux. Le Conseil municipal vous propose de renommer Figema pour les quatre prochaines années. Le Conseil municipal est très satisfait du travail et de la collaboration avec la fiduciaire Figema. Il ne désire pas changer de prestataire, d'autant plus que la Commune travaille déjà avec une autre fiduciaire régionale, Soresa, pour la révision des comptes de deux syndicats dont nous sommes membres. Figema SA révise les comptes communaux depuis 12 ans et la collaboration est efficace, professionnelle et harmonieuse. Figema sait challenger le service des finances et le motiver à tendre vers l'excellence. Son rapport annuel est toujours très clair et compréhensible pour tous et il conduit à une amélioration perpétuelle du service des finances. Les bureaux de la fiduciaire se trouvent à Biel et elle compte une quinzaine de collaborateurs. Ses experts-comptables, agents-fiduciaires et économistes d'entreprise mettent à la disposition de la clientèle leurs connaissances spécifiques. La majorité de ses mandats proviennent des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel. Le montant de l'offre est de CHF 8'800.- (hors TVA, soit CHF 9'513.- TTC) et il s'agit d'un montant fixe. Le montant de cette offre est stable par rapport au montant payé pour le précédent mandat. De même, un organe de vérification devient optimal dans la continuité, si bien que le Conseil municipal vous propose de renommer la fiduciaire Figema pour un nouveau mandat de 4 ans, soit pour 2025 à 2028. »*

M. A. Kurth, conseiller municipal : précise que les raisons pour lesquelles la Municipalité souhaite poursuivre la collaboration avec la société Figema sont clairement exposées dans le message. Il rappelle que cette entreprise accompagne la commune depuis de nombreuses années et qu'elle fait preuve d'une sensibilité aux spécificités de la comptabilité et des finances communales. Il exprime son souhait de pouvoir continuer à collaborer avec cet organe de vérification des comptes. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. R. Mamie, Les Verts : « *Le Parti des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil municipal proposant le renouvellement pour quatre ans supplémentaires du mandat de révision des comptes communaux par la société fiduciaire Figema SA à Biel. Ce rapport nous a un peu étonnés. Nous y constatons que Figema SA révise les comptes communaux depuis douze ans. Cette durée est une limite de mandat pour beaucoup de fonctions politiques. Cette réglementation n'est certainement pas*

le fruit du hasard. Après douze années de collaboration, des habitudes s'installent, ce qui est humain. Un changement d'organe de révision est toujours un petit challenge pour une administration. Des processus peuvent être remis en cause ou ajustés, ce qui peut s'avérer positif en fin de compte. Le Parti des Verts estime qu'après douze ans, il eut été opportun de faire de nouvelles réflexions et de proposer plusieurs offres au Conseil général. Toutefois, étant donné les changements en vue dans les prochaines années dans l'administration communale, le Parti des Verts propose d'accepter cette prolongation de mandat pour quatre ans. Toutefois, notre parti attend de nouvelles propositions et des offres de concurrence à la prochaine échéance de ce mandat. »

M. A. Guillaume, FOR : au nom du Parti Forum, apporte son soutien à la proposition de réélire les réviseurs actuels, à savoir la société Figema, pour les quatre prochaines années. Toutefois, il encourage le Conseil municipal à procéder à un appel d'offres en vue de la prochaine législature et à envisager un éventuel changement d'organe de révision.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général décide de nommer l'entreprise Figema SA comme organe de vérification des comptes pour la période 2025-2028.**

10. Prévisions du Conseil municipal pour 2025 : information (L. Longo)

Message du Conseil municipal : « Conformément à la règle découlant du Règlement d'organisation communal (RO), le Conseil municipal informe le Conseil général des objets sur lesquels il va travailler durant l'année en cours.

État des objectifs annuels :

Légende des couleurs : **Suivi appuyé (1) – Étude (2) – Conseil municipal (et commissions) (3) – Conseil général (crédit, ...) (4) - Procédure publique (5) – Réalisation dans l'année (mise en œuvre) (6)**

Département présidentiel, sécurité, contrôle des habitants (CHA/POA)

	1	2	3	4	5	6
Avenir du Schlossberg						
Tunnel CFF : suivi des travaux et défense des intérêts communaux	■					
Fermeture de la Poste de La Neuveville – Négociations	■					
Numérisation des macarons de stationnement						■
Révision du règlement des commissions permanentes		■	■	■	■	■
Numérisation de la gestion des ressources humaines						■
Préparation de la succession du chancelier municipal	■					
Préparation de la succession de la préposée au contrôle des habitants	■					
Préparation de la succession de la préposée à l'Agence AVS régionale	■					
Révision du Règlement sur les commissions permanentes		■	■	■	■	■
Ordonnance sur les émoluments du service de l'électricité (y compris révision partielle du Règlement sur les émoluments)		■				■
Révision partielle ou totale du Règlement du Conseil général			■	■	■	
Révision de l'article 30 du Règlement sur le statut du personnel communal			■	■	■	■
Nouveau contrat de collaboration avec la Feuille officielle (Le Courier)	■	■	■	■		
Mise à jour du contrat de ressources avec la Police cantonale		■	■	■	■	

Autorité sociale, AVS, crèche municipale (SOC)

Elaboration de lignes directrices communales politique des seniors	■					
Participation SSRN à la mise en place du nouveau système de gestion des cas en tant que commune pilote						■
Extension du nombre de places nécessaires en crèche	■					
Maintien de l'agence AVS régionale	■					

Gestion du territoire (GTE)

Travaux de réparations divers dans les ports, phase 2 (Gravière, Bordée)		■	■	■	■	
Couvert à vélos à la gare		■	■	■	■	■
Parc des Prés-Guétins : projet d'aménagement espace de loisirs						■
Stationnement sur notre territoire : recherche de solutions, décisions des mesures à appliquer et projet de révision du règlement		■	■	■	■	

Plan d'aménagement local (PAL) et son règlement communal de construction					
Projet PGEE					
ARA am Twannbach - eaux usées					
Plan de quartier partiel Ruveau					
Plan vélo : stationnement des vélos à St-Joux					
Gestion des déchets sur notre territoire (sélection de solutions)					
Déchets plastiques					
Requalification des anciennes voies CFF					
Place de la gare : développement du projet, étude					
Zone piétonne en vieille ville					
Plan de protection des rives no 2					
Réorganisation du service des ports et du cimetière					

Instruction et jeunesse (IJE)

Collège : Mise en place d'une nouvelle grille horaire					
Collège : Nouvelles ressources pour l'accompagnement des élèves dans leur orientation professionnelle					
Primaire : Règles d'accès aux bâtiments					
Primaire : Projet de délimitation du périmètre scolaire					
Primaire : Sécurité des élèves et règles de fonctionnement dans le préau					
EJC : Amélioration de l'espace de vie extérieur					

Economie, finances et bâtiments communaux (FIN)

Abri PC : Finalisation des travaux de rénovation par le canton et la confédération					
Liberté 11 – Mairie : Projet pour un chauffage à distance (Pellets) en remplacement du chauffage électrique et mazout					
Plage et camping : rénovations des sanitaires					
Plage – restaurant : agrandissement des toilettes et adaptation pour les personnes à mobilité réduite					
Rénovation des façades du CAJ					
Mise aux normes de l'ascenseur de la Mairie					
Epancheurs : peinture de la salle des Sociétés					
Cinéma : remplacement de la porte de secours, ainsi que les deux portes du cinéma					
Bâtiment du Stade 1 : isolation de la toiture – des combles					
Bordée de Tribord : changement de toutes les fenêtres du bâtiment					
Voirie : remplacement de la toiture					
St-Joux : agrandissement de la terrasse					
St-Joux : changement – mise aux normes de la cuisine du restaurant					
St-Joux : remplacement de la coupole du bâtiment					
Kiosque du Pavillon					
Changement du chauffage à mazout des Epancheurs					
Changement du chauffage électrique de la bibliothèque					
Halle de gymnastique école des Collonges : adaptation des douches par rapport aux besoins actuels					
Cours d'école des Collonges : renforcement du mur de soutien pour les dalles du préau de la halle de gymnastique					
Bibliothèque : mise aux normes de la cage d'escalier					
Certification énergétique CECB+					
Finance : Evolution du système GED					
Mise en place de Chatbot sur notre site internet					

Loisirs, sport, culture (LOI)

Reprise des Last Friday et marchés artisanaux					
Nouveaux panneaux d'entrée de la ville					
Mise à disposition de vélos en location pour les gens de passage					

Energie (ENE)

Investissements dans les infrastructures et l'assainissement du réseau d'électricité					
--	--	--	--	--	--

Energies renouvelables : contracting pour panneaux photovoltaïques					
Mise à jour du cadastre électrique					
Logiciel de dimensionnement du réseau électrique					
Déploiement du smart metering					

Inter départements

Plan des énergies communales et stratégie climatique (GTE/ENE)					
Cité de l'énergie – Préparation de l'audit de certification pour 2026 (GTE/ENE)					
Sécurité aux abords des écoles (IJE/GTE/POA)					
Travail social en milieu scolaire et convention avec les communes de l'ancien District (IJE/SOC)					
Rénovation éclairages des terrains de sport (LOI/ENE)					
Réfection rue des Fossés (GTE/ENE)					
Communes en santé (IJE/SOC/LOI)					
Révision partielle du Règlement sur la participation communale aux frais d'inhumation (CHA/SOC)					
Révision partielle du Règlement sur le cimetière (CHA/GTE)					
Révision du règlement taxes séjour (CHA/LOI)					
Traitements d'archives techniques du département de la gestion du territoire (CHA/GTE)					

M. L. Longo, maire : présente un tableau synthétique et coloré illustrant les prévisions du Conseil municipal pour l'année 2025. À titre personnel, il se dit satisfait de la première collaboration entre le Conseil municipal et les chefs de services dans le cadre de l'élaboration de cette planification. Il précise que différentes étapes y sont indiquées, constituant un outil de préparation et d'évaluation des ressources financières et humaines nécessaires à la réalisation de chaque projet. L'objectif a été de rester réaliste, en évitant de concentrer tous les projets sur une seule année et en fixant des objectifs concrets tels qu'un passage en commission, la demande d'un crédit au Conseil général, la conduite d'une étude, un suivi appuyé ou encore un dépôt public. Il souligne que ces objectifs ont été définis en concertation avec les chefs de services, afin de tenir compte au mieux des capacités de l'administration pour l'année 2025. Il remercie ses collègues du Conseil municipal pour leur engagement dans ce processus de planification, ainsi que les chefs de services. Il rappelle enfin que deux séances ont été consacrées à ce sujet avec le Conseil municipal.

M. R. Mamie, Les Verts : « *Le Parti des Verts a pris connaissance des prévisions 2025 du Conseil municipal et de son tableau coloré. Il remercie la Municipalité pour son élaboration. Ce tableau est intéressant et donne une bonne idée du développement des projets communaux. En le lisant en détail, nous avons constaté que trois projets initiés par notre parti et validés par le Conseil général lors de la dernière législature n'y figurent pas. Il s'agit : de l'installation de voitures Mobility à la gare, du parc à chiens et des toilettes sèches à St-Joux. Le Conseil municipal peut-il nous donner des explications sur l'absence de ces projets dans cette liste ?* »

M. L. Longo, maire : précise qu'il s'agit ici de projets qui ne sont pas revenus des départements, ou qui ont été intégrés dans des projets plus larges. À titre d'exemple, il mentionne le parc à chiens, pour lequel aucune vision claire n'a encore été transmise pour l'année en cours. Concernant les voitures Mobility, il indique que le contrat est actuellement en traitement au sein du service des finances.

M. A. Kurth, conseiller municipal : ajoute que la liste présentée ne peut pas être exhaustive. Inclure tous les détails de chaque étape des projets rendrait l'exercice irréalisable. Le tableau proposé vise à présenter les grandes lignes des projets en cours ou à venir. Il souligne que, si certains éléments ne figurent pas dans ce document, cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne sont pas pris en compte ou traités par le Conseil municipal.

M. R. Mamie, Les Verts : se permet de réagir à certains éléments évoqués. Il relève que de nombreux points figurant dans le programme n'ont, à ce jour, pas encore été soumis au Conseil général ou ne relèvent pas de sa compétence, ce qui lui paraît normal. Cependant, il souligne que les trois éléments qu'il a mentionnés ont, eux, bien été décidés par le Conseil général. Il réitère son étonnement de ne pas voir ces projets figurer dans la liste présentée.

M. A. Kurth, conseiller municipal : précise que cette liste n'est pas figée et qu'elle peut évoluer au fur et à mesure. Selon lui, il n'y a aucune raison pour que cette liste ne soit pas mise à jour. Il ajoute que les projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux élus seront ajoutés et complétés au fur et à mesure.

M. L. Longo, maire : prend acte de la remarque faite par M. R. Mamie. Il précise que, de toute façon, le suivi des projets est assuré par l'obligation de respecter la durée d'une motion ou d'un postulat.

M. P. Morand, PLR : souhaite poser une question. Il lui semble qu'auparavant, lorsqu'un point était présenté en tant qu'information dans le libellé de l'objet, aucune discussion ne devait avoir lieu. Selon lui, il s'agissait d'être informé et cela s'arrêtait là.

M. V. Carbone, chancelier municipal : répond qu'en principe, lorsqu'un point est présenté à titre d'information, il ne devrait pas faire l'objet d'un débat. Cependant, il reste légitime de pouvoir poser des questions dans un parlement, tel que le Conseil général. Il souligne néanmoins que cela doit se limiter à des questions/réponses tel que cela vient de se passer.

Mme C. Känel, FOR : au nom du groupe Forum neuvevillois, remercie le Conseil municipal pour les précisions apportées et salue un programme ambitieux. Elle profite du cadre démocratique pour poser quelques questions. En premier lieu, elle souhaite savoir ce que signifie la mention "suivi appuyé" dans le programme présenté.

M. L. Longo, maire : prend l'exemple du projet du tunnel CFF pour illustrer la mention de "suivi appuyé". Il précise que celle-ci permet de clarifier que la Municipalité reste attentive aux intérêts de La Neuveville de manière générale dans le cadre des projets concernés. Bien qu'il n'y ait pas de projet directement lié au tunnel, qui est un ouvrage des CFF, des projets indirects, comme le réaménagement des voies, peuvent être en lien avec ce dossier. Il souligne que ce suivi appuyé reflète l'engagement de la Municipalité à veiller sur les intérêts de La Neuveville dans des projets qui traversent plusieurs départements.

Mme C. Känel, FOR : demande si la mention de "suivi appuyé" signifie que ce projet est prioritaire par rapport à d'autres.

M. L. Longo, maire : précise que le "suivi appuyé" concerne des projets de longue durée, comme celui du tunnel CFF, qui s'étend jusqu'en 2029, tout comme les projets du château du Schlossberg ou de la Poste. Il souligne qu'il est difficile d'évaluer précisément ce qui va se concrétiser, mais que ces projets sont destinés à occuper la Municipalité sur une période prolongée.

Mme C. Känel, FOR : pose sa deuxième question. Elle relève qu'il y a, sous le département présidentiel, une ligne concernant la renégociation du contrat avec la police. Elle souhaiterait obtenir des compléments d'information à ce sujet.

M. L. Longo, maire : répond qu'il y a eu des discussions avec la police cantonale concernant le contrat de ressources. Il précise que ce sujet sera à l'ordre du jour de la commission de la sécurité qui aura lieu demain. Il indique que ces discussions n'en sont qu'à leurs débuts et qu'aucune décision n'a encore été prise. Il ajoute qu'il y a déjà eu deux séances avec la police cantonale à ce sujet. Ce contrat, datant de 2008, nécessite une révision de certains de ses termes pour s'assurer qu'il soit toujours à jour par rapport aux prestations qu'il inclut.

Le Conseil général prend acte des prévisions du Conseil municipal pour 2025.

11. Crédit d'engagement de CHF 468'000.- TTC pour la réfection du chemin de Blanchet comprenant les infrastructures et la superstructure – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « *Lors de sa séance du 16 juin 2021, le Conseil général avait approuvé la demande de crédit d'engagement de CHF 468'000.- TTC pour la réfection complète du chemin de Blanchet, comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux de surfaces, réseau d'électricité et téléréseau) et la superstructure (revêtement). Le montant des travaux estimés par le bureau d'ingénieurs se composait comme suit (montants TTC) :*

<i>Routes</i>	<i>CHF 204'000.-</i>
<i>Assainissement, eaux usées</i>	<i>CHF 144'000.-</i>
<i>Total routes, assainissement, eaux usées</i>	<i>CHF 348'000.-</i>
<i>Électricité, éclairage public</i>	<i>CHF 60'000.-</i>
<i>Téléréseau</i>	<i>CHF 60'000.-</i>
<i>Total électricité, éclairage public, téléréseau</i>	<i>CHF 120'000.-</i>
<i>Total</i>	<i>CHF 468'000.-</i>

Les travaux se sont déroulés en automne 2021 et au printemps 2022. Les montants TTC des études et des travaux se présentent comme suit :

<i>Total routes, assainissement, eaux usées</i>	<i>CHF 275'922.-</i>
<i>Total électricité, éclairage public, téléréseau</i>	<i>CHF 49'030.-</i>
<i>Total</i>	<i>CHF 324'952.-</i>

Le Syndicat des eaux TLN a pris à sa charge les frais liés au renouvellement de la conduite d'eau potable ainsi que les travaux de fouilles associés. Le crédit d'engagement n'a pour finir pas été entièrement dépensé. En effet, lors de la rentrée des offres, les montants pour les travaux de génie civil étaient particulièrement bas. Le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 468'000.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que le résultat est bien en dessous du crédit demandé au Conseil général. Il précise que cette économie est due aux bons prix de l'entreprise, dont la commune a pu bénéficier suite à la mise au concours.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

12. Crédit d'engagement de CHF 269'000.- TTC pour le financement de la modification et de la rénovation du système d'évacuation des eaux usées aux Marnins – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 23 mars 2022, le Conseil général a approuvé la demande de crédit d'engagement pour la rénovation et la modification du système d'évacuation des eaux usées aux Marnins (Vacuflow). En effet, le système était ancien et il ne pouvait plus être réparé. Ces travaux ont également permis de sortir tous les composés électroniques des chambres de visite et ainsi de les protéger contre les inondations. La demande de crédit se composait comme suit :

<i>Changement et déplacement des composés électroniques de commande des vannes, y compris coffrets sur façade des maisons</i>	<i>CHF 143'000.-</i>
<i>Remplacement des tableaux de commande</i>	<i>CHF 52'000.-</i>
<i>Remise en état des commandes pneumatiques des vannes</i>	<i>CHF 33'000.-</i>
<i>Honoraires d'ingénieurs</i>	<i>CHF 41'000.-</i>
<i>Total TTC</i>	<i>CHF 269'000.-</i>

Les travaux se sont déroulés entre l'automne 2022 et l'été 2023. Ils ont coûté un total de CHF 270'720.70 TTC. Le montant des travaux ne dépasse que très légèrement le crédit alloué par le Conseil général (CHF 1'720.70). Le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 269'000.- TTC, n'accuse qu'un léger dépassement de la compétence du Conseil municipal. Ainsi, il est présenté au Conseil général pour information. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : constate un dépassement de CHF 1'720.70, mais précise que nous restons toujours dans le cadre du budget.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

13. Crédit d'engagement de CHF 684'860.- TTC pour la réalisation de la 3e étape du chemin de Prapion – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2008, le Conseil général a approuvé la demande de crédit d'engagement pour la réalisation de la 3e étape du chemin de Prapion. Le chemin de Prapion a été réalisé en trois étapes selon les constructions qui ont été érigées sur les terrains entre la route de Bienne et le chemin des Plantes. La réalisation de la troisième étape du chemin de Prapion a permis de relier le chemin de la Récille et le chemin des

Plantes et supprimer le cul-de-sac. Les coûts des travaux, estimés par le bureau d'ingénieurs, sont les suivants :

<i>Acquisition du terrain</i>	<i>CHF 155'360.-</i>
<i>Nouvelle route d'accès</i>	<i>CHF 200'000.-</i>
<i>Eau potable</i>	<i>CHF 42'000.-</i>
<i>Eaux usées</i>	<i>CHF 55'000.-</i>
<i>Eaux pluviales</i>	<i>CHF 78'000.-</i>
<i>Électricité</i>	<i>CHF 109'000.-</i>
<i>Télévision</i>	<i>CHF 3'500.-</i>
<i>Éclairage public</i>	<i>CHF 35'000.-</i>
<i>Swisscom</i>	<i>CHF 7'000.-</i>
<i>Total TTC</i>	<i>CHF 684'860.-</i>

Les travaux se sont déroulés entre 2008 et 2019. L'acquisition du terrain et les travaux ont coûté un total de CHF 669'066.80 TTC. Selon l'art. 114 de la Loi sur les constructions, les propriétaires fonciers participent financièrement à l'équipement de détail. Pour la construction de la troisième étape, l'entreprise Implenia Développement SA, propriétaire de la parcelle no 114, a participé pour un montant de CHF 231'871.75 aux coûts des travaux. Le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 684'860.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message du Conseil municipal.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

14. Crédit d'engagement de CHF 80'000.- TTC pour l'achat de bornes Smotion – Décompte final : information (A. Louis)

Message du Conseil municipal : « *Le Conseil général, dans sa séance du 31 mars 2021, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 80'000.- TTC pour l'achat de bornes Smotion. Pour répondre à la demande croissante de véhicules électriques, la commune de La Neuveville a décidé de s'adapter en installant des bornes de recharge sur son territoire. Conçues avec soin pour répondre aux attentes des utilisateurs, ces infrastructures facilitent la transition vers une mobilité plus durable. Concernant le budget, nous sommes largement en-dessous des prévisions. En effet, il était initialement prévu d'installer deux bornes de 22 kW à St-Joux. Toutefois, le Conseil municipal a renoncé à ce projet, estimant que leur installation aurait entraîné la suppression de deux places de stationnement dans un parking déjà très sollicité. Décompte final : Le coût total des travaux s'élève à CHF 60'929.41 TTC soit 23.84 % (CHF 19'070.59 TTC) de moins qu'initialement prévu. Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 80'000.- TTC n'accuse aucun dépassement. »*

M. A. Louis, conseiller municipal : explique que la différence de budget provient du choix de ne pas installer deux bornes sur le parking de St-Joux. Ce parking était déjà problématique en termes de stationnement.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

15. Réponse à l'interpellation PVN (R. Mamie) « Nouveaux tarifs des TLN » (C. Ferrier/ L. Longo)

Réponse du Conseil municipal : « *Il y a lieu de rappeler le contexte de la représentation de La Neuveville au TLN. Le Syndicat TLN compte un comité exécutif, où La Neuveville est représentée par deux membres (comme chaque commune), ainsi qu'une assemblée des délégués où nous disposons de cinq représentants. Les deux instances ont unanimement validé l'adaptation de 30% du prix de l'eau, resté inchangé depuis 2014. Cette majoration s'inscrit dans le cadre des besoins de financement nécessaires à la modernisation et à la sécurisation des infrastructures, ainsi qu'à la couverture de coûts d'exploitation en constante hausse depuis plusieurs années. Conformément au communiqué officiel diffusé par le TLN, cette hausse de 30% vise à maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour répondre aux exigences légales, assurer l'entretien, le renouvellement des infrastructures et couvrir les investissements déjà engagés ou à venir. Suite à l'interpellation de M. Richard Mamie, le Conseil municipal peut répondre comme suit à ses demandes concernant l'évolution du prix de l'eau sur les dernières années. A titre indicatif :*

- 2008 : env. CHF 1.60/m³
- 2013 : env. CHF 2.10/m³
- 2025 : env. CHF 2.70/m³ (après l'adaptation de 30%).

Cette progression tient compte du renchérissement et des coûts liés aux infrastructures. Jusqu'en 2025, le prix de l'eau n'avait pas connu de hausse depuis 2013. Comparaison avec d'autres communes : Il est difficile d'établir des comparaisons directes avec d'autres communes ou villes. Les différences de taxes de raccordement, de redevances annuelles, de configuration topographique ou démographique, ainsi que la structure propre à chaque distributeur influencent fortement le prix final au mètre cube. Certaines communes financent davantage via des taxes fixes, ce qui peut donner l'illusion de tarifs au m³ plus bas, et inversement. Les choix de financement (taxes fixes plus élevées vs prix au m³ plus haut) faussent toute comparaison linéaire. La méthode de potabilisation avec de l'eau de source ou du lac complexifie aussi la comparaison. Le TLN, comme tous les distributeurs d'eau, doit fixer son prix en adéquation avec ses contraintes et son plan général d'alimentation, afin de garantir un autofinancement durable. Alimentation en eau depuis la station de la Brunnmühle : Dans le cadre d'une phase de test, actuellement en cours, La Neuveville bénéficie déjà de l'eau de la Brunnmühle. Cependant, la Station de la plage doit également être maintenue en fonctionnement, conformément aux prescriptions de l'Office des eaux et des déchets, afin d'éviter l'eau stagnante dans le réseau et de garantir la pleine fiabilité de l'infrastructure. La Station de la plage assure par ailleurs la liaison avec le réseau du Landeron. Pour éviter tout risque, les systèmes d'alarme et de distribution doivent être testés dans les deux sens d'approvisionnement. La décision définitive sur l'avenir de la station interviendra lors du prochain renouvellement de la concession d'exploitation cantonale. Mesures d'économie et justification de l'augmentation : Le Syndicat TLN a mandaté une étude externe pour évaluer différents scénarios permettant de garantir l'équilibre financier sur le long terme. Les conclusions de cette étude ont clairement montré que des économies substantielles mettraient en péril la qualité du réseau et compromettraient les investissements obligatoires figurant au plan général d'alimentation (PGA). Les charges administratives liées à l'exploitation demeurent par ailleurs en grande partie fixes, tandis que certains projets onéreux, comme ceux de l'ARA Twannbach (eaux-usées), des CFF et de l'OFROU, ainsi que la mise en exploitation de la nouvelle station de pompage, imposent des investissements qu'il n'est pas possible de différer. Le TLN s'appuie sur le principe de "consommateur-paye", qui repose sur l'adaptation du prix du mètre cube, afin d'autofinancer ses charges d'exploitation et d'investissement, il n'impacte donc pas les taxes de raccordement. Avant 2025, la valeur de remplacement du réseau atteignait déjà CHF 50'524'540 francs, pour un coût de maintien estimé à 342'876 francs à 60 % (le minimum légal pour pérenniser le remplacement des infrastructures). Or, en 2025, avec les nouvelles infrastructures, cette valeur de remplacement passe à 61'460'830 francs et le coût de maintien à 757'769 francs. Pour couvrir pleinement ces besoins, c'est-à-dire 100% de ce montant, une hausse de 40% du prix de l'eau aurait été nécessaire. En optant pour une dotation à hauteur de 80 % en 2025 (soit 606'215 francs, ce qui représente 263'339 francs de plus qu'en 2024), le Syndicat a pu limiter la majoration à 30 % et pérenniser le remplacement des infrastructures de manière durable. Cette adaptation de 30 % génère près de 400'000 francs de revenus supplémentaires. Après la dotation au fonds de maintien de la valeur, expliqué ci-dessus, il reste environ 136'000 francs, somme qui permet notamment de compenser la perte prévisionnelle de 59'000 francs du budget 2024, de couvrir l'augmentation de 25'000 francs des frais d'intérêt liés aux emprunts et de financer les 50'000 francs requis pour la nouvelle concession de la station Brunnmühle. Grâce à ces mesures, le budget 2025 parvient à l'équilibre. Toutefois, les intérêts devraient encore progresser d'environ 100'000 francs d'ici 2027. Afin de ne pas recourir une nouvelle fois à une hausse tarifaire, le Syndicat devra alors diminuer ponctuellement son attribution au fonds de maintien de la valeur pour préserver la stabilité financière. Enfin, l'organe fédéral chargé de la surveillance des prix a également été consulté et n'a pas émis d'opposition à cette adaptation de prix sur la base des comptes et de l'étude fournis. Concernant la disponibilité des comptes du Syndicat TLN, conformément à la législation cantonale, les comptes et les budgets du TLN sont publics et peuvent être consultés sur demande à l'administration du Syndicat. Ils sont également présentés deux fois par an en assemblée des délégués, laquelle est publique et ouverte à toute personne intéressée. Le Conseil municipal, par sa participation au comité exécutif et à l'assemblée des délégués, a validé avec l'ensemble des partenaires du TLN la nécessité d'adapter le prix du mètre cube d'eau de 30 %. Cette décision s'inscrit dans une démarche de financement responsable, qui tient compte des investissements indispensables du PGA, du maintien du réseau et des prescriptions légales en matière d'alimentation en eau potable. Nous sommes conscients que toute hausse tarifaire soulève des questions légitimes. Toutefois, nous rappelons que la structure même du TLN, les spécificités géographiques de notre région et les exigences d'autofinancement du réseau justifient cette adaptation. »

M. L. Longo, maire : indique qu'il n'a rien à ajouter au message. Il souligne que la présentation de M. Caliaro, président du TLN, était la bienvenue ce soir et espère qu'elle a pu éclairer une partie des questions soulevées à ce sujet.

M. A. Gutmann, UDC, président : demande à l'interpellateur, M. R. Mamie, s'il est satisfait de la réponse apportée par le Conseil municipal.

M. R. Mamie, Les Verts : répond que oui.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

16. Rapport CM en réponse au postulat sans parti (F. Gerz) « Demande de la réalisation d'une étude (à fin 2024) sur la capacité du réseau électrique à répondre aux défis/exigences liés à la stratégie énergétique 2050 à l'horizon 2030 » (A. Louis)

Rapport du Conseil municipal : « *Dans son postulat déposé le 20 mars 2024, M. F. Gerz demande au Conseil municipal la réalisation d'une étude sur la capacité du réseau électrique de La Neuveville. A ce stade, l'acquisition et la mise en place d'un logiciel de dimensionnement du réseau sont indispensables pour simuler ses capacités à l'aide d'un outil performant, durable et facilement exploitable sur le long terme. Le Conseil municipal propose au Conseil général de tenir compte que ce travail est actuellement en cours et qu'il pourra être présenté lorsque le logiciel réseau sera en fonction.* »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

17. Rapport CM en réponse au postulat PSN (P. Gaspar) « Implémentation d'un système de recyclage des plastiques ménagers du type "Bring plastic back" au sein de notre commune » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : « *Dans sa motion déposée le 18 mars 2024, le Parti socialiste demande au Conseil municipal d'inscrire la Commune dans une démarche éco-responsable encourageant le recyclage des plastiques utilisés par ses habitants comme le proposent le Canton et la Confédération. Le Parti socialiste relève que la majeure partie du contenu de nos sacs rouges se constitue d'emballages plastiques provenant d'aliments emballés. Pour des raisons d'écologie et de responsabilité, il propose l'intégration de la Commune dans une démarche éco-responsable encourageant le recyclage des plastiques utilisés par ses habitants comme le proposent le canton et la confédération. D'en informer la population, d'organiser des points de vente de sacs de collecte et d'assurer la récolte de sacs plastiques recyclables remplis par nos concitoyens. Les communes du Jura bernois, rattachées au centre d'incinération VADEC, évaluent actuellement la meilleure solution de recyclage des plastiques à adopter. Leur objectif est d'harmoniser le système de collecte afin d'optimiser le recyclage, notamment en réduisant les coûts et en rationalisant les transports. Deux options sont envisagées : Bring Plastic Back, une solution privée développée par l'entreprise InnoRecycling AG et soutenue par le canton de Berne. RecyPac, un système proposé par SwissRecycling, l'association faîtière des organisations de recyclage suisses. Cette solution propose également le recyclage des briques de boisson. Une décision finale devrait être prise lors de la prochaine séance organisée par VADEC, prévue le 3 avril prochain. De son côté, la commune de La Neuveville, située en périphérie des vallées du Jura bernois, devra déterminer indépendamment la solution qu'elle adoptera. Une fois que le Conseil municipal aura analysé les différentes options, il mettra en œuvre la solution la plus adaptée aux besoins de la commune et à sa logistique de gestion des déchets.* »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

18. Rapport CM en réponse au postulat PLR (C. Junod) « Suppression et compensation des places de parc en vieille ville et aux alentours » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : « *Le Parti libéral-radical demande que toute place de parc supprimée en Vieille Ville et dans un périmètre de 200 m aux alentours, soit automatiquement et immédiatement compensée par la création d'une place de parc équivalente dans le périmètre*

mentionné ci-dessus. Depuis le dépôt de la motion, transformée ensuite en postulat lors de la séance du Conseil général du 2 octobre 2024, le Conseil municipal n'a procédé à aucune suppression de place de stationnement. De même, aucune nouvelle place n'a été créée à ce jour. Conscient des enjeux liés à la mobilité et à l'accessibilité, notamment dans les secteurs proches de la Vieille Ville, le Conseil municipal s'engage à intégrer cette préoccupation dans ses futurs projets d'aménagement. Ainsi, dans le cadre des développements urbains à venir, une attention particulière sera portée à la préservation du stationnement afin de garantir un équilibre entre les besoins des riverains, des commerçants et des visiteurs. Le Conseil municipal veillera donc à répondre à la demande formulée par le Parti libéral-radical tout en respectant les impératifs d'aménagement urbain, de mobilité douce et de durabilité. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

19. Rapport CM en réponse au postulat Sans parti (F. Gerz) « Réalisation zone de rencontre (interdiction de circulation) en vieille ville à La Neuveville pour la période estivale » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : « Monsieur Francis Gerz (sans parti) demande au Conseil municipal d'étudier, puis de mettre en œuvre, un concept de zone de rencontre dans la Vieille Ville de La Neuveville comprenant les rues Beauregards, du Marché et du Collège, avec une interdiction à la circulation et un accès aux véhicules selon un horaire restreint. Le but est de rendre la zone piétonne plus conviviale, plus attractive et plus sûre. Le Service de la gestion du territoire étudie actuellement la mise en place de la zone piétonne provisoire dans le périmètre de la Vieille Ville. Cette analyse comprend la période d'application, les horaires d'accès pour les livraisons, ainsi que les éventuelles exceptions, notamment pour les riverains, les services d'urgence et certaines activités économiques nécessitant un accès motorisé. Une fois cette étude finalisée, le projet sera soumis au Conseil municipal, qui devra valider les modalités de mise en œuvre, avant d'être envoyé au Service cantonal des ponts et chaussées pour examen. Conformément aux procédures en vigueur, le projet fera ensuite l'objet d'une publication officielle dans la Feuille officielle pour une période de 30 jours. Sous réserve des délais administratifs et des éventuels ajustements requis, le Conseil municipal prévoit la mise en place effective de la zone piétonne dès mai 2025. Elle restera en place jusqu'au début du mois de septembre. L'objectif de cette démarche test est d'améliorer la qualité de vie dans la Vieille Ville en offrant un espace sécurisé et apaisé aux piétons, tout en veillant à maintenir un équilibre entre les besoins des habitants, des commerçants et des visiteurs. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

20. Rapport CM en réponse à la motion PSN (J. Moeckli) « Congé paternité supplémentaire pour les employés communaux de La Neuveville » (L. Longo)

Rapport du Conseil municipal : « Cette motion est déclarée comme réalisée suite à l'arrêté du Conseil général qui fait partie de l'ordre du jour de la séance du 26 mars 2025. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

21. Rapport CM en réponse au postulat FOR (A. Guillaume) « Formation des membres du Conseil général » (L. Longo)

Rapport du Conseil municipal : « Les membres du Conseil général auront pu constater, lors de la séance constitutive du 12 février 2025, que le postulat a été réalisé par les informations qui ont été données par le chancelier municipal, au point 3 de l'ordre du jour, sur le fonctionnement et les outils du Conseil général. Cela sera renouvelé dans quatre ans, lors de la prochaine législature. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

22. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Postulat PLR (L. Burkhalter) « Eclairage public à La Neuveville »
- Interpellation Les Verts (R. Mamie) « Tarif 2025 de reprise énergie photovoltaïque »

Développement :

- **Postulat PLR (L. Burkhalter) « Eclairage public à La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Interpellation Les Verts (R. Mamie) « Tarif 2025 de reprise énergie photovoltaïque »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

23. Questions simples et traitement

M. R. Mamie, Les Verts : « *Le plan vélo demandé et réalisé lors de la précédente législature est-il disponible pour consultation par les conseillers généraux, voire par la population ?* »

M. L. Longo, maire : répond que le plan vélos est actuellement un document de travail. Celui-ci devra faire l'objet d'une étude en collaboration avec la police cantonale concernant la circulation à La Neuveville. Il explique qu'une procédure de co-rapport est prévue avec la police cantonale et le Bureau de prévention des accidents (BPA), afin d'évaluer les différentes mesures proposées. Un catalogue de mesures existe déjà et le Conseil municipal définira celles qui seront effectivement mises en œuvre, après consultation sur les aspects liés à la sécurité routière. Il ajoute que le document est encore en cours d'élaboration et exprime l'espoir de pouvoir bientôt présenter les mesures retenues par le Conseil municipal ainsi que par les différents services concernés.

M. P. Morand, PLR : « *Plaquettes nominatives pour les défunts qui reposent au Jardin du Souvenir, où en est ce projet ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que le projet est terminé et prêt à être mis en œuvre. Il précise toutefois qu'il reste à modifier le règlement du cimetière, ce qui nécessitera une décision du Conseil général lors d'une prochaine séance.

Mme G. Cosandier, UDC : « *Suite au pavage de la route cantonale à travers Orvin, je n'ai pas connaissance que le sablage des pavés ait causé autant de nuisances de poussière. Quelle est la position de l'Office fédéral des routes (OFROU) par rapport à ce problème ?* »

M. L. Longo, maire : informe avoir convoqué M. Berberat, de l'Office des ponts et chaussées, afin qu'il constate sur place le débordement de sable entre les pavés. Ce dernier est resté en contact avec le Service de la gestion du territoire pour organiser un nettoyage. Toutefois, un nettoyage à la balayeuse n'est pas envisageable, car cette méthode aspire le sable, qui doit ensuite être remis en place. En passant en voiture vendredi dernier, il relève avoir constaté, avec surprise, que du sable était à nouveau déposé sur la route cantonale, générant une accumulation de poussière sur le mobilier urbain. Il précise avoir alors recontacté M. Berberat, qui n'était pas au courant de cette intervention. Une vérification interne a permis d'identifier qu'aucun service communal n'avait été informé de cette action. Il annonce avoir lui aussi l'intention de poser une question simple à l'Office des ponts et chaussées « Que se passe-t-il ? ». Il relève que cette situation est particulièrement désagréable pour les commerçants, les restaurateurs ainsi que les riverains de la Grand-Rue, et ce, depuis le mois de décembre. Il exprime sa déception quant à la collaboration actuelle avec l'Office des ponts et chaussées pour ce secteur et espère que cette prise de contact ravivera l'attention portée à la problématique. Il conclut en indiquant qu'il prendra contact avec l'Office des ponts et chaussées d'ici la fin de la semaine pour discuter de cette situation, et souhaite que les services communaux soient à l'avenir informés lorsqu'une opération de sablage est prévue à la Grand-Rue.

24. Communications

M. A. Gutmann, UDC, président : n'a pas de communication à transmettre ce soir de la part du Bureau du Conseil général.

La séance est levée à 21h05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier

A. Gutmann

S. Wahlen

Conseil général du 26.03.2025

Postulat

éclairage publique à la Neuveville

Résumé

Le parti libéral-radical demande d'étudier la possibilité de réintroduire l'éclairage public dans nos rues durant le week-end

Développement

La réintroduction de l'éclairage public le week-end à la Neuveville pourrait constituer une amélioration notable de la qualité de vie pour les habitants, ainsi qu'un facteur de sécurité supplémentaire.

En effet en réactivant l'éclairage public pendant les soirées de fin de semaine, on permettrait à la population de se déplacer plus sereinement, tout en réduisant les risques liés à l'obscurité, de plus avec les nouveaux systèmes d'éclairage de notre réseau la consommation sera négligeable

La Neuveville le 24.03.2025

Luc Burkhalter
Membre du conseil général


Municipalité de La Neuveville							
Reçu	24 MARS 2025						
Transmis à							
ADM	ECO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	TAX	CM	X		





Municipalité de La Neuveville							
Reçu	24 MARS 2025						
Transmis à							
ADM	ECO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	TAX	CM	X		

Conseil général du 26 mars 2025

Interpellation

***Tarif 2025 de reprise énergie photovoltaïque ***

Introduction

La municipalité a informé les citoyennes et citoyens au mois de février 2025 sur les tarifs de l'électricité en 2025. Cette lettre laisse ouverte plusieurs questions :

Développement et questions

Cette lettre indique une baisse globale des tarifs en 2025 de 3,64%, ceci principalement grâce à la baisse d'une taxe « réserve d'électricité » liée à Swissgrid. Cette baisse représente 2 pizzas annuellement pour une maison familiale moyenne.

Cependant le tarif 2025 de reprise du courant photovoltaïque ne figurait pas dans la lettre de la municipalité. Renseignement pris, celui-ci sera de 10cts payé aux producteurs neuvevillois. En 2024 il était de 17cts, une diminution de 41%. Pour un producteur neuvevillois moyen, cette baisse représente -22 pizzas (la pizza est calculée à CHF 25). Pour un consommateur – producteur de courant vert neuvevillois, l'ajustement des tarifs de l'électricité en 2025 représente une moins value de 20 pizzas.

Le consommateur de courant neuvevillois se voit proposer trois tarifs de courant. Opale, Topaze et Ambre. Le premier ne contient pas de solaire neuvevillois, le second en contient une part non définie et le troisième, Ambre ne contient que du solaire neuvevillois. En 2024, Ambre coûtait 34,28cts au consommateur et était acheté 15cts au producteur local soit avec un facteur de 2,3. En 2025, il coutera 30,61cts au consommateur et n'est dorénavant plus acheté que 10cts au producteur neuvevillois, facteur 3,1.



Le prix d'achat 2025 du solaire neuvevillois (10cts) est maintenant largement inférieur au prix d'achat du courant hydraulique (14cts). Pour résumer, je vous vends une bouteille de pinot noir (pour accompagner la pizza) CHF 20. Mais si vous acceptez que je la coupe avec de l'eau, je vous la vends CHF 25

Voici les questions :

- A quoi servira la marge supplémentaire que le service réalisera en 2025 sur le compte du producteur neuvevillois ?
- En vendant les produits Ambre et Topaze plus cher, tout en achetant le courant vert moins cher, le CM pense-t-il ainsi encourager la production de courant vert à La Neuveville ?
- Ce principe est-il conforme avec les efforts visant à l'obtention du label de la cité de l'énergie à La Neuveville ?
- Ce principe est-il honnête auprès des acheteurs Ambre et Topaze ?
- Dans la fixation du prix annuel de reprise du courant vert, qui sont les interlocuteurs représentant les producteurs ?
- Quelles sont les politiques prévues pour 2026 ?

Pour les VERTS-ES La Neuveville


Richard Mamie